

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 291

10 février 2010

SOMMAIRE

Alov S.à r.l.	13943	Management Group S.A.	13963
Amorim Investments III S.A.	13930	MEH Luxembourg S.à r.l.	13928
BBWP Europe KG Holdings II Lux S.à r.l.	13924	M P G S.à r.l.	13958
BSC Capital S.à r.l.	13968	Neotia S.A.	13936
Camelia Participations S.A.	13930	Phase III Development Company S.à r.l.	13930
Chamarel S.A.	13925	Picus, S.à r.l.	13947
Clariden Leu (Lux) Sicav II	13966	Progest S.A.	13925
Cox ATC	13942	ProLogis Netherlands XXII S.à r.l.	13942
Delta Lloyd REF Holding Alpha S.à r.l. ...	13968	ProLogis UK CCLXIII S.à r.l.	13928
Dome 0909 S.à r.l.	13943	ProLogis UK CCLXIV S.à r.l.	13960
European Retail Venture II S.A.	13947	ProLogis UK II S.à r.l.	13922
ID Top Sàrl	13924	ProLogis UK II S.à r.l.	13942
Ikogest	13966	ProLogis UK XC S.à r.l.	13936
Inter Agri Europ s.à r.l.	13947	ProLogis UK XCVI S.à r.l.	13926
IQ Solutions S. à r.l.	13942	ProLogis UK XL S.à r.l.	13944
Kanelle S.à r.l.	13957	ProLogis UK XLVI S.à r.l.	13939
KBC Institutional Cash	13966	ProLogis UK XV S.à r.l.	13953
Klaver Trend S.à r.l.	13968	Research Development and Osteopathy S.A.	13944
Kymris S.A.	13966	School 2 S.à r.l.	13935
Laboratoire Dentaire Carlo Kneip S.à r.l.	13935	Selargius S.A.	13936
Léopold (Lux 1) S.à r.l.	13941	Silver Point Sourcing S.à r.l.	13939
Liberté Financière S.A.	13959	Skype Luxembourg Holdings S.à r.l.	13935
Lion/Rally Cayman 5	13925	Skype Technologies	13949
Locatem S.A.	13967	Société Civile IMMO du 10 Septembre ...	13926
Lostres Holding S.A.	13943	Soparind S.A.	13956
LuxCo Germany S.à r.l.	13966	Still Life Holding S. à r.l.	13935
Malaga Oil & Gas S.A.	13936	Zibeline Holding S.A.	13965

ProLogis UK II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 69.899.

In the year two thousand and nine, on the twenty-sixth day of November.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ProLogis European Finance XVI S.à r.l., a limited liability company, organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered under the number RCS Luxembourg B 141.917,

duly represented by Mr Marc BECKER, private employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on 26 November 2009.

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party declares that it is the sole shareholder of ProLogis UK II S.à r.l. a "société à responsabilité limitée" incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated by a notarial deed on May 10, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 576 of July 27, 1999 (the "Company"). The Company's Articles of Incorporation have been amended by notarial deed on 27 December 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 688 on August 28, 2001.

II. The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Amendment of article 3 of the Company's Articles of Incorporation which will be read as follows:

" **Art. 3.** The purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including (i) the direct or indirect holding of participations in companies the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties and (ii) the granting of loans, guarantees or any other form of collateral in relation to the above activities.

The Company may provide financial support to ProLogis European Properties and to companies in which Prologis European Properties holds directly or indirectly a participation, in particular by granting loans, facilities, security interests and guarantees in any form and for any term whatsoever and granting them any advice and assistance in any form whatsoever.

The Company may take any mesures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment or development of its purpose remaining always however within the limits established by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended."

2. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the sole following resolution:

Sole resolution

The sole shareholder RESOLVES to amend article 3 of the Company's Articles of Incorporation which shall forthwith read as follows:

" **Art. 3.** The purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including (i) the direct or indirect holding of participations in companies the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties and (ii) the granting of loans, guarantees or any other form of collateral in relation to the above activities.

The Company may provide financial support to ProLogis European Properties and to companies in which Prologis European Properties holds directly or indirectly a participation, in particular by granting loans, facilities, security interests and guarantees in any form and for any term whatsoever and granting them any advice and assistance in any form whatsoever.

The Company may take any mesures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment or development of its purpose remaining always however within the limits established by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended."

13923

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately EUR 1,000 (one thousand euro).

Declaration

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-six novembre.

Par-devant Nous, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

ProLogis European Finance XVI S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 141.917,

ici représentée par Monsieur Marc BECKER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 26 novembre 2009,

I. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumises aux fins d'enregistrement.

II. Le comparant déclare qu'il est l'associé unique de ProLogis UK II S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), constituée suivant acte notarié du 10 mai 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 576 du 27 juillet 1999 (la "Société"). Les Statuts de la Société ont été modifiés par acte notarié du 27 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 688 du 28 août 2001.

III. Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Modification de l'article 3 des Statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3.** La Société a pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à ces biens immobiliers, comprenant (i) la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers et (ii) l'octroi de prêts, garanties ou toute autre forme de sûretés en relation avec les activités prémentionnées.

La Société peut fournir un soutien financier à ProLogis European Properties et aux sociétés dans lesquelles ProLogis European Properties détient une participation directe ou indirecte, en particulier, par l'octroi de prêts, ouverture de crédit, s sûretés, ou garanties sous quelque forme ou durée que ce soit et leur fournir tout conseil et assistance de quelque nature que ce soit.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois toujours dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée."

2. Divers.

a requis le notaire soussigné de documenter la résolution unique suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de modifier l'article 3 des Statuts de la Société qui sera rédigé comme suit:

" **Art. 3.** La Société a pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à ces biens immobiliers, comprenant (i) la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers et (ii) l'octroi de prêts, garanties ou toute autre forme de sûretés en relation avec les activités prémentionnées.

La Société peut fournir un soutien financier à ProLogis European Properties et aux sociétés dans lesquelles ProLogis European Properties détient une participation directe ou indirecte, en particulier, par l'octroi de prêts, ouvertures de

crédit, sûretés, ou garanties sous quelque forme ou durée que ce soit et leur fournir tout conseil et assistance de quelque nature que ce soit.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois toujours dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée."

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 1.000 (MILLE euros).

Déclaration

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Le présent acte notarié a été rédigé au Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent document.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. BECKER, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 novembre 2009. Relation: LAC/2009/50973. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010012437/129.

(100006066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

ID Top Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 125.127.

Extrait des résolutions prises en date du 16 décembre 2009

Suite à la signature d'un contrat de vente de parts sociales en date du 16 décembre 2009, les 500 parts sociales représentant l'intégrité du capital sociale détenues dans la société ID Top S.à r.l., société à responsabilité limitée immatriculée au registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B. 125.127

par IS EF Three S.à r.l., société à responsabilité limitée immatriculée au registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B. 128.334

ont été cédées à:

IS Business Services S.à r.l., société à responsabilité limitée immatriculée au registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B.137.335

Suite aux cessions de parts sociales, l'associé unique actuel de la Société est IS Business Services S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2010012734/20.

(100006156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

BBWP Europe KG Holdings II Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 120.241.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010012994/10.

(100006177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Progest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 38.716.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 02 décembre 2009

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 02 décembre 2009:

L'assemblée transfère le siège social du 2, rue Astrid L-1143 Luxembourg au 117, avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg en date du 02 décembre 2009.

La société constate la démission du Commissaire aux comptes EURA-AUDIT LUXEMBOURG S.A., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous la référence B44227, ayant son siège social au 117, avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg.

L'assemblée a nommé un Commissaire aux comptes:

- Madame Rodica TARAN, née le 03 septembre 1979 à Telenesti (MOLDAVIE), demeurant 10, rue des Poiriers L-2360 Luxembourg.

Ce mandat débutera le 02 décembre 2009 et prendra fin lors de l'assemblée générale de 2015.

Le mandataire

Référence de publication: 2010012711/20.

(100006242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Lion/Rally Cayman 5, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 150.155.

—
Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 janvier 2010.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2010012891/12.

(100005852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Chamarel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 46.708.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 28 décembre 2009, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2009, LAC/2009/58105, aux droits de soixante-quinze euros (75.- EUR), que la société "CHAMAREL S.A.", ayant son siège social à 2a, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, constituée en 1994 suite à un acte du notarié, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de 1994, n°203 page 9728 enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 46.708, lesquels furent modifiés par acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 6 décembre 2001, n° 1114 page 9728.

a été clôturée et que par conséquence la société est dissoute.

Les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pour une période de cinq années (5) à partir du 28 décembre 2009, à l'ancien siège social de la société à L-1840 Luxembourg, 2a, Boulevard Joseph II.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré aux fins de radiation sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Référence de publication: 2010012713/22.

(100006216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Société Civile IMMO du 10 Septembre, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg E 1.743.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 04 décembre 2009

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 04 décembre 2009:

L'assemblée transfère le siège social du 2, rue Astrid L-1143 Luxembourg au 117, avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg en date du 04 décembre 2009.

Le mandataire

Référence de publication: 2010012710/13.

(100006243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

ProLogis UK XCVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 87.588.

—
In the year two thousand nine, on the twenty-sixth day of November.

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

ProLogis UK Holdings S.A., a company organized under the laws of Luxembourg, having its registered office L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté (RCS Luxembourg B 65769),

here represented by Mr Marc BECKER, private employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in private seal and dated on 26 November 2009.

The above mentioned proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- That it is the sole actual shareholder of ProLogis UK XCVI S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, having its registered office at L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté, incorporated by notarial deed on 17 May 2002, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 1185 on 7 August 2002. The articles of association have not been amended since today.

- That the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the subscribed capital by an amount of three million six hundred thousand Pounds (3,600,000.- GBP) to bring it from its present amount of ten thousand Pounds (10,000.- GBP) to the amount of three million six hundred and ten thousand Pounds (3,610,000.- GBP) by the issuance of one hundred and eighty thousand (180,000) new shares with a par value of twenty Pounds (20.- GBP) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The sole shareholder, represented as stated here above, declares to subscribe for the one hundred and eighty thousand (180,000) new shares and to have them fully paid up by contribution in cash, so that the amount of three million six hundred thousand Pounds (3,600,000.- GBP) is from now on at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, by a bank certificate.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder decides to amend article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The Company's share capital is fixed at three million six hundred and ten thousand Pounds (3,610,000.- GBP) represented by one hundred and eighty thousand five hundred (180,500) shares with a par value of twenty Pounds (20.- GBP) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings."

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand euros (3,000.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

ProLogis UK Holdings S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté (RCS Luxembourg B 65769),

ici représentée par Monsieur Marc BECKER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 26 novembre 2009.

La procuration mentionnée ci-dessus restera, après avoir été paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société ProLogis UK XCVI S.à r.l., une société à responsabilité limitée unipersonnelle, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté, constituée suivant acte notarié du 17 mai 2002, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1185 du 7 août 2002. Les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de trois millions six cent mille Livres Sterling (3.600.000,- GBP) pour porter son montant actuel de dix mille Livres Sterling (10.000,- GBP) à trois millions six cent dix mille Livres Sterling (3.610.000,- GBP) par l'émission de cent quatre vingt mille (180.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt Livres Sterling (20,- GBP) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

L'associé unique déclare souscrire les cent quatre vingt mille (180.000) parts sociales nouvelles et les libérer moyennant apport en espèces de sorte que le montant de trois millions six cent mille Livres Sterling (3.600.000,- GBP) est dès à présent à la disposition de la société, ce dont preuve a été donnée au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique déclare modifier l'article 6 des statuts comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à trois millions six cent dix mille Livres Sterling (3.610.000,- GBP) représenté par cent quatre vingt mille cinq cents (180.500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt Livres Sterling (20,- GBP) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ trois mille euros (3.000,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. BECKER, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 novembre 2009. Relation: LAC/2009/50983. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010012423/96.

(100005896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

MEH Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 92.500,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte-Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 113.417.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Référence de publication: 2010012927/11.

(100006164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

ProLogis UK CCLXIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 133.327.

In the year two thousand nine, on the twenty-sixth day of November.

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

ProLogis UK Holdings S.A., a company organized under the laws of Luxembourg, having its registered office L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté (RCS Luxembourg B 65769),

here represented by Mr Marc BECKER, private employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in private seal and dated on 26 November 2009.

The above mentioned proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- That it is the sole actual shareholder of ProLogis UK CCLXIII S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, having its registered office at L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté, incorporated by deed of the undersigned notary on 8 October 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 2812 on 5 December 2007. The articles of association have not been amended since today.

- That the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the subscribed capital by an amount of fifteen million Pounds (15,000,000.- GBP) to bring it from its present amount of ten thousand Pounds (10,000.- GBP) to the amount of fifteen million ten thousand Pounds (15,010,000.- GBP) by the issuance of seven hundred and fifty thousand (750,000) new shares with a par value of twenty Pounds (20.- GBP) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The sole shareholder, represented as stated here above, declares to subscribe for the seven hundred and fifty thousand (750,000) new shares and to have them fully paid up by contribution in cash, so that the amount of fifteen million Pounds (15,000,000.- GBP) is from now on at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, by a bank certificate.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder decides to amend article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The Company's share capital is fixed at fifteen million ten thousand Pounds (15,010,000.- GBP) represented by seven hundred fifty thousand five hundred (750,500) shares with a par value of twenty Pounds (20.- GBP) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings."

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately five thousand five hundred euros (5,500.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

ProLogis UK Holdings S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté (RCS Luxembourg B 65769),

ici représentée par Monsieur Marc BECKER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 26 novembre 2009.

La procuration mentionnée ci-dessus restera, après avoir été paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société ProLogis UK CCLXIII S.à r.l., une société à responsabilité limitée unipersonnelle, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté, constituée suivant acte du notaire soussigné du 8 octobre 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 2812 du 5 décembre 2007. Les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de quinze millions de Livres Sterling (15.000.000.- GBP) pour porter son montant actuel de dix mille Livres Sterling (10.000.- GBP) à quinze millions dix mille Livres Sterling (15.010.000.- GBP) par l'émission de sept cent cinquante mille (750.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt Livres Sterling (20.- GBP) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

L'associé unique déclare souscrire les sept cent cinquante mille (750.000) parts sociales nouvelles et les libérer moyennant apport en espèces de sorte que le montant de quinze millions de Livres Sterling (15.000.000.- GBP) est dès à présent à la disposition de la société, ce dont preuve a été donnée au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique déclare modifier l'article 6 des statuts comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à quinze millions dix mille Livres Sterling (15.010.000.- GBP) représenté par sept cent mille cinq cents (750.500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt Livres Sterling (20.- GBP) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires. "

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ cinq mille cinq cents euros (5.500.- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. BECKER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 novembre 2009. Relation: LAC/2009/50985. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010012424/94.

(100005898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Amorim Investments III S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 124.526.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 janvier 2010.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2010012795/14.

(100006171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Camelia Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 90.750.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CAMELIA PARTICIPATIONS S.A.

Société Anonyme

Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010012896/13.

(100005543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Phase III Development Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 149.295.

In the year two thousand and nine, on the eleventh of December,

before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg,

there appeared:

KGH International Holdings III L.P., a limited partnership incorporated under the laws of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle, DE 19801, Delaware, United States of America, registered with the Trade Registry of Delaware under number 6087712,

here represented by Ms Catherine Willemyns, licenciée en droit, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in New-York, United States of America, on 11 December 2009,

which proxy, after having been signed *in varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder of Phase III Development Company S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register section B number 149.295, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 7 October 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, 2395 of 9 December 2009 (hereafter the "Company").

The appearing party, represented as stated above, representing the entire share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company from its current amount of one hundred eight thousand seven hundred seventeen US Dollars (USD 108,717) represented by one hundred eight thousand seven hundred seventeen (108,717)

shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1) each up to five hundred thousand US Dollars (USD 500,000) through the issue of three hundred ninety-one thousand two hundred eighty-three (391,283) new shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1) each;

2. Approval and acceptance of the payment of the three hundred ninety-one thousand two hundred eighty-three (391,283) new shares through a contribution in cash;

3. Subsequent modification of article 5.1 of the articles of incorporation of the Company;

4. Replacement of Halsey S.à r.l. as manager of the Company by Mr Christophe El Gammal as new manager of the Company with effect as of 11 December 2009 for an unlimited period of time;

5. Acknowledgment of the resignation of Mr Lionel Leventhal as manager of the Company with effect as of 11 December 2009;

6. Creation of three classes of managers: the Class A managers, the Class B managers and the Class C managers of the Company and designation of the Class A managers and Class B managers;

7. Subsequent amendment of article 14.1. of the articles of incorporation of the Company;

8. Change of the signatures' powers to bind the Company and subsequent amendment of article 20 of the articles of incorporation of the Company;

9. Miscellaneous.

The appearing party, represented as stated above, representing the entire share capital, takes the following resolutions:

First resolution

The sole member resolves to increase the share capital of the Company by an amount of three hundred ninety-one thousand two hundred eighty-three US Dollars (USD 391,283) so as to raise it from its current amount of one hundred eight thousand seven hundred seventeen US Dollars (USD 108,717) represented by one hundred eight thousand seven hundred seventeen (108,717) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1) each up to five hundred thousand US Dollars (USD 500,000) through the issue of three hundred ninety-one thousand two hundred eighty-three (391,283) new shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1) each.

All the three hundred ninety-one thousand two hundred eighty-three (391,283) new shares are subscribed by the sole shareholder KGH International Holdings III L.P., prenamed, represented as stated above, for an aggregate price of three hundred ninety-one thousand two hundred eighty-three US Dollars (USD 391,283) which have been entirely allocated to the share capital of the Company.

The three hundred ninety-one thousand two hundred eighty-three (391,283) subscribed new shares are fully paid up in cash by KGH International Holdings III L.P., prenamed, so that the total amount of three hundred ninety-one thousand two hundred eighty-three US Dollars (USD 391,283) is at the free disposal of the Company, as it has been shown to the undersigned notary.

Second resolution

As a result of the above resolution, the sole member resolves to amend article 5.1 of the articles of association of the Company which shall read as follows:

" **5.1.** The Company's share capital is set at five hundred thousand US Dollars (USD 500,000), consisting of five hundred thousand (500,000) shares having a nominal value of one US Dollar (USD 1) each."

Third resolution

The sole member resolves to replace Halsey S.à r.l. as manager of the Company by Mr Christophe El Gammal, born on 9 August 1967 in Uccle, Belgium, residing at 35, rue des Merisiers, L-8253 Mamer, Grand Duchy of Luxembourg, as new manager of the Company with effect as of 11 December 2009 for an unlimited period of time.

The Company's sole member commits himself to vote upon the discharge of the replaced manager at the next annual general meeting of the Company for the exercise of his mandate.

Fourth resolution

The sole member acknowledges the resignation of Mr Lionel Leventhal as manager of the Company with effect as of 11 December 2009.

The Company's sole member commits himself to vote upon the discharge of the manager having resigned at the next annual general meeting of the Company for the exercise of his mandate.

Fifth resolution

The sole member resolves to create three classes of managers:

- the Class A managers,
- the Class B managers, and
- the Class C managers.

Following the replacement of managers and the creation of the new classes of managers, the sole member designates the following persons as Class A manager and Class B managers and the board of managers of the Company is therefore composed as follows:

Class A manager

- Mr Christophe El Gammal.

Class B managers

- Dr Kenneth MacLeod,
- Mr Andrew Rubinstein,
- Dr Walter Flamenbaum.

The sole member decides not to appoint any Class C manager at this stage.

Sixth resolution

As a result of the above resolutions, the sole member resolves to amend article 14.1 of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

" **14.1.** The Company shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders of the Company. In case of plurality of managers, the managers shall form a board of managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. The Company may have several classes of managers. In case of several managers, these managers shall either be of Class A, Class B or Class C. To the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole manager."

Seventh resolution

The sole member resolves to amend the powers of signature to bind the Company. Article 20 of the articles of incorporation is subsequently amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 20. Dealings with third parties.** The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the signature of the sole manager or, in case of several managers, by the joint signatures of one Class A manager and one Class B manager or by the joint signatures or by the sole signature of any person to whom such signatory power has been delegated by the board of managers or by the sole manager. The Company will be bound towards third parties by the signature of any agent to whom the power in relation to the Company's daily management has been delegated acting alone or jointly, subject to the rules and the limits of such delegation."

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof, this deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, upon request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; and upon request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, said proxyholder appearing signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le onze décembre,
par-devant Maître Joëlle Baden, notaire, de résidence à Luxembourg,

a comparu:

KGH International Holdings III L.P., un limited partnership, société constituée et existante sous les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209, Orange Street, Wilmington, New Castle, DE 19801, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée au Trade Registry of Delaware sous le numéro 6087712;

ici représentée par Mademoiselle Catherine Willemys, licenciée en droit, résidant professionnellement au Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New-York, Etats-Unis d'Amérique, le 11 décembre 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est la seule associée de Phase III Development Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 41, avenue de la Gare, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 149.295, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 2395 du 9 décembre 2009 (ci après la "Société").

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de cent huit mille sept cent dix-sept US Dollars (USD 108.717) représenté par cent huit mille sept cent dix-sept (108.717) parts sociales d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune à un montant de cinq cent mille US Dollars (USD 500.000) par l'émission de trois cent quatre-vingt-onze mille deux cent quatre-vingt-trois (391.283) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune;
2. Approbation et acceptation du paiement des trois cent quatre-vingt-onze mille deux cent quatre-vingt-trois (391.283) parts sociales nouvelles par un apport en numéraire;
3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société;
4. Remplacement de Halsey S.à r.l. comme gérant de la Société par M. Christophe El Gammal comme nouveau gérant de la Société avec effet au 11 décembre 2009 pour une période indéterminée;
5. Prise de connaissance de la démission de M. Leventhal comme gérant de la Société avec effet au 11 décembre 2009;
6. Création de trois classes de gérants : gérants de Classe A, gérants de Classe B et gérants de Classe C de la Société et désignation des gérants de Classe A et des gérants de Classe B;
7. Modification subséquente de l'article 14.1 des statuts de la Société;
8. Modification des pouvoirs de signature pour lier la Société et modification subséquente de l'article 20 des statuts de la Société;
9. Divers.

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trois cent quatre-vingt-onze mille deux cent quatre-vingt-trois US Dollars (USD 391.283) pour le porter de son montant actuel de cent huit mille sept cent dix-sept US Dollars (USD 108.717) représenté par cent huit mille sept cent dix-sept (108.717) parts sociales d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune à un montant de cinq cent mille US Dollars (USD 500.000) par l'émission de trois cent quatre-vingt-onze mille deux cent quatre-vingt-trois (391.283) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune.

L'intégralité des trois cent quatre-vingt-onze mille deux cent quatre-vingt-trois (391.283) parts sociales nouvelles est souscrite par l'associée unique KGH International Holdings III L.P., prénommée, représentée comme indiqué ci-dessus, pour un montant total de trois cent quatre-vingt-onze mille deux cent quatre-vingt-trois US Dollars (USD 391.283) entièrement alloués au capital social de la Société.

Les trois cent quatre-vingt-onze mille deux cent quatre-vingt-trois (391.283) nouvelles parts sociales souscrites sont entièrement libérées en numéraire par KGH International Holdings III L.P., prénommée, de sorte que le montant total de trois cent quatre-vingt-onze mille deux cent quatre-vingt-trois US Dollars (USD 391.283) est à la libre disposition de la Société, tel qu'il a été démontré au notaire soussigné.

Seconde résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** La Société a un capital social de cinq cent mille US Dollars (USD 500.000) représenté par cinq cent mille (500.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un US Dollars (USD 1) chacune."

Troisième résolution

L'associée unique décide de remplacer Halsey S.à r.l. comme gérant de la Société par Monsieur Christophe El Gammal, né le 9 août 1967 à Uccle, Belgique, résidant au 35, rue des Merisiers, L-8253 Mamer, Grand-Duché de Luxembourg, comme nouveau gérant de la Société avec effet au 11 décembre 2009 pour une période indéterminée.

L'associée unique de la Société s'engage à voter la décharge du gérant remplacé lors de la prochaine assemblée générale annuelle de la Société pour l'exercice de son mandat.

Quatrième résolution

L'associée unique prend acte de la démission de Monsieur Lionel Leventhal comme gérant de la Société avec effet au 11 décembre 2009.

L'associée unique de la Société s'engage à voter la décharge du gérant démissionnaire lors de la prochaine assemblée générale annuelle de la Société pour l'exercice de son mandat.

Cinquième résolution

L'associée unique décide de créer trois classes de gérants :

- gérants de Classe A,
- gérants de Classe B, et
- gérants de Classe C.

Suite au remplacement des gérants et à la création de nouvelles classes de gérants, l'associée unique désigne les personnes suivantes comme gérants de Classe A et gérants de Classe B et le conseil de gérance de la Société est dès lors composé comme suit:

Gérant de Classe A

- Monsieur Christophe El Gammal.

Gérants de Classe B

- Dr Kenneth MacLeod,
- Monsieur Andrew Rubinstein,
- Dr Walter Flamenbaum.

L'associée unique décide de ne pas nommer de gérants de Classe C à ce stade.

Sixième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associée unique décide de modifier l'article 14.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **14.1.** La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas nécessairement être des associés. En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un conseil de gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la Société. La Société peut avoir différentes catégories de gérants. En cas de pluralité de gérant, ces gérants seront soit de Classe A, de Classe B ou de Classe C. Dans la mesure où le terme "gérant unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au "conseil de gérance" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au "gérant unique"."

Septième résolution

L'associée unique décide de modifier les pouvoirs de signature pour lier la Société. L'article 20 des statuts de la Société est subséquentement modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 20. Rapports avec les tiers.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par la signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de Classe A et d'un gérant de Classe B ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance ou par le gérant unique. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tout/tous mandataire(s) auquel/auxquels le pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué, agissant seul ou conjointement, conformément aux règles et aux limites d'une telle délégation."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. WILLEMYNS et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 décembre 2009. LAC/2009/54568. Reçu soixante-quinze euros (€ 75,-).

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2009.

J. BADEN.

Référence de publication: 2010012425/233.

(100005903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Laboratoire Dentaire Carlo Kneip S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7793 Bissen, 21, rue Michel Stoffel.

R.C.S. Luxembourg B 71.632.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 11 janvier 2010.

Tom METZLER

Notaire

Référence de publication: 2010012895/12.

(100005960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

School 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.512.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2010012922/12.

(100006091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Skype Luxembourg Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 25.856.925,00.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 111.886.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2010012876/13.

(100005590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Still Life Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 130.000,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 143.582.

Transfert de parts sociales

En date du 19 décembre 2008:

- Yves Hervieu-Cause, avec adresse au 39 Quai Wilson, CH-1201, Geneva, Switzerland, a transféré 130,000 parts sociales de la société Still Life Holding S.à.r.l., avec siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, à la société Bergamot Enterprise Limited, avec siège social à 13/F Silver Fortune Plaza, 1 Wellington St. Central, Hong Kong.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010012759/17.

(100006017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Selargius S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 122.913.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SELARGIUS S.A.
Société Anonyme
Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010012890/13.

(100005547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Neotia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 122.908.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NEOTIA S.A.
Société Anonyme
Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010012892/13.

(100005546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Malaga Oil & Gas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 133.522.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 janvier 2010.

Pour copie conforme
Pour la société
Maître Jean SECKLER
Notaire

Référence de publication: 2010012848/14.

(100006225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

ProLogis UK XC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 87.582.

In the year two thousand and nine, on the twenty-sixth day of November.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ProLogis European Finance XVI S.à r.l., a limited liability company, organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered under the number RCS Luxembourg B 141.917,

duly represented by Mr Marc BECKER, private employee, residing professionally in Luxembourg,
by virtue of a proxy given under private seal on 26 November 2009.

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party declares that it is the sole shareholder of ProLogis UK XC S.à r.l. a "société à responsabilité limitée" incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 34-38, avenue de la

Liberté, L-1930 Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated by a notarial deed on 17 May 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1184 of 7 August 2002 (the "Company"). The Company's Articles of Incorporation have been amended by a notarial deed on 11 November 2009, in process to be published.

II. The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Amendment of article 3 of the Company's Articles of Incorporation which will be read as follows:

" **Art. 3.** The purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including (i) the direct or indirect holding of participations in companies the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties and (ii) the granting of loans, guarantees or any other form of collateral in relation to the above activities.

The Company may provide financial support to ProLogis European Properties and to companies in which Prologis European Properties holds directly or indirectly a participation, in particular by granting loans, facilities, security interests and guarantees in any form and for any term whatsoever and granting them any advice and assistance in any form whatsoever.

The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment or development of its purpose remaining always however within the limits established by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended."

2. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the sole following resolution:

Sole resolution

The sole shareholder RESOLVES to amend article 3 of the Company's Articles of Incorporation which shall forthwith read as follows:

" **Art. 3.** The purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including (i) the direct or indirect holding of participations in companies the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties and (ii) the granting of loans, guarantees or any other form of collateral in relation to the above activities.

The Company may provide financial support to ProLogis European Properties and to companies in which Prologis European Properties holds directly or indirectly a participation, in particular by granting loans, facilities, security interests and guarantees in any form and for any term whatsoever and granting them any advice and assistance in any form whatsoever.

The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment or development of its purpose remaining always however within the limits established by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately EUR 1,000 (one thousand euro).

Declaration

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-six novembre.

Par-devant Nous, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

ProLogis European Finance XVI S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 141.917,

ici représentée par Monsieur Marc BECKER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 26 novembre 2009,

I. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumises aux fins d'enregistrement.

II. Le comparant déclare qu'il est l'associé unique de ProLogis UK XC S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), constituée suivant acte notarié du 17 mai 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1184 du 7 août 2002 (la "Société"). Les Statuts de la Société ont été modifiés par acte notarié du 11 novembre 2009, en cours de publication.

III. Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Modification de l'article 3 des Statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3.** La Société a pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à ces biens immobiliers, comprenant (i) la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers et (ii) l'octroi de prêts, garanties ou toute autre forme de sûretés en relation avec les activités prémentionnées.

La Société peut fournir un soutien financier à ProLogis European Properties et aux sociétés dans lesquelles ProLogis European Properties détient une participation directe ou indirecte, en particulier, par l'octroi de prêts, ouverture de crédit, sûretés, ou garanties sous quelque forme ou durée que ce soit et leur fournir tout conseil et assistance de quelque nature que ce soit.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois toujours dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée."

2. Divers.

a requis le notaire soussigné de documenter la résolution unique suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de modifier l'article 3 des Statuts de la Société qui sera rédigé comme suit:

" **Art. 3.** La Société a pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à ces biens immobiliers, comprenant (i) la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers et (ii) l'octroi de prêts, garanties ou toute autre forme de sûretés en relation avec les activités prémentionnées.

La Société peut fournir un soutien financier à ProLogis European Properties et aux sociétés dans lesquelles ProLogis European Properties détient une participation directe ou indirecte, en particulier, par l'octroi de prêts, ouvertures de crédit, sûretés, ou garanties sous quelque forme ou durée que ce soit et leur fournir tout conseil et assistance de quelque nature que ce soit.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois toujours dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée."

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 1.000 (MILLE euros).

Déclaration

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Le présent acte notarié a été rédigé au Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent document.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. BECKER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 novembre 2009. Relation: LAC/2009/50978. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010012427/127.

(100005907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Silver Point Sourcing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 121.027.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 16 décembre 2009

L'Associé Unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Amanda Sherman en tant que gérant de la Société, et ce avec effet immédiat;
- d'accepter la nomination de Kiowa Kosche, née le 4 novembre 1974 à Chapel Hill, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle à 2 Greenwich Plaza, CT 06830 Greenwich, Etats-Unis d'Amérique en tant que gérant de la Société, et ce avec effet au 1^{er} janvier 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Hille-Paul Schut

Gérant

Référence de publication: 2010012764/17.

(100005929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

ProLogis UK XLVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 77.912.

In the year two thousand and nine, on the twenty-sixth day of November.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ProLogis European Finance XVI S.à r.l., a limited liability company, organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered under the number RCS Luxembourg B 141.917,

duly represented by Mr Marc BECKER, private employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on 26 November 2009.

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party declares that it is the sole shareholder of ProLogis UK XLVI S.à r.l. a "société à responsabilité limitée" incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated by a notarial deed on 7 September 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 165 of 3 March 2001 (the "Company"). The Company's Articles of Incorporation have been amended by notarial deed on 30 June 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1005 on 8 October 2004.

II. The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Amendment of article 3 of the Company's Articles of Incorporation which will be read as follows:

" **Art. 3.** The purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including (i) the direct or indirect holding of participations in companies the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties and (ii) the granting of loans, guarantees or any other form of collateral in relation to the above activities.

The Company may provide financial support to ProLogis European Properties and to companies in which Prologis European Properties holds directly or indirectly a participation, in particular by granting loans, facilities, security interests and guarantees in any form and for any term whatsoever and granting them any advice and assistance in any form whatsoever.

The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment or development of its purpose remaining always however within the limits established by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended."

2. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the sole following resolution:

Sole resolution

The sole shareholder RESOLVES to amend article 3 of the Company's Articles of Incorporation which shall forthwith read as follows:

" **Art. 3.** The purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including (i) the direct or indirect holding of participations in companies the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties and (ii) the granting of loans, guarantees or any other form of collateral in relation to the above activities.

The Company may provide financial support to ProLogis European Properties and to companies in which Prologis European Properties holds directly or indirectly a participation, in particular by granting loans, facilities, security interests and guarantees in any form and for any term whatsoever and granting them any advice and assistance in any form whatsoever.

The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment or development of its purpose remaining always however within the limits established by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately EUR 1,000 (one thousand euro).

Declaration

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-six novembre.

Par-devant Nous, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

ProLogis European Finance XVI S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 141.917,

ici représentée par Monsieur Marc BECKER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 26 novembre 2009,

I. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumises aux fins d'enregistrement.

II. Le comparant déclare qu'il est l'associé unique de ProLogis UK XLVI S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), constituée suivant acte notarié du 7 septembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 165 du 3 mars 2001 (la "Société"). Les Statuts de la Société ont été modifiés par acte notarié du 30 juin 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1005 du 8 octobre 2004.

III. Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Modification de l'article 3 des Statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3.** La Société a pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à ces biens immobiliers, comprenant (i) la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente,

la gestion et/ou la location de biens immobiliers et (ii) l'octroi de prêts, garanties ou toute autre forme de sûretés en relation avec les activités prémentionnées.

La Société peut fournir un soutien financier à ProLogis European Properties et aux sociétés dans lesquelles ProLogis European Properties détient une participation directe ou indirecte, en particulier, par l'octroi de prêts, ouverture de crédit, sûretés, ou garanties sous quelque forme ou durée que ce soit et leur fournir tout conseil et assistance de quelque nature que ce soit.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois toujours dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée."

2. Divers.

a requis le notaire soussigné de documenter la résolution unique suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de modifier l'article 3 des Statuts de la Société qui sera rédigé comme suit:

" **Art. 3.** La Société a pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à ces biens immobiliers, comprenant (i) la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers et (ii) l'octroi de prêts, garanties ou toute autre forme de sûretés en relation avec les activités prémentionnées.

La Société peut fournir un soutien financier à ProLogis European Properties et aux sociétés dans lesquelles ProLogis European Properties détient une participation directe ou indirecte, en particulier, par l'octroi de prêts, ouvertures de crédit, sûretés, ou garanties sous quelque forme ou durée que ce soit et leur fournir tout conseil et assistance de quelque nature que ce soit.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois toujours dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée."

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 1.000 (MILLE euros).

Déclaration

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Le présent acte notarié a été rédigé au Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent document.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. BECKER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 novembre 2009. Relation: LAC/2009/50979. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010012428/129.

(100005909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Léopold (Lux 1) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 117.160.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010013617/9.

(100006318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

IQ Solutions S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 88.072.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signatures
Gérant

Référence de publication: 2010012990/12.

(100006153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

ProLogis UK II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 69.899.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Gérard LECUIT
Notaire

Référence de publication: 2010012867/12.

(100006071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

ProLogis Netherlands XXII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 72.458.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Gérard LECUIT
Notaire

Référence de publication: 2010012868/12.

(100006080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Cox ATC, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 141.981.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de l'associé unique de la Société en date du 29 décembre 2009 que:

- l'Associé Unique décide d'approuver le rapport du liquidateur;
- l'Associé Unique accorde une décharge complète et entière au liquidateur;
- l'Associé Unique décide d'approuver le transfert de tous les actifs et passifs de la Société à l'Associé Unique de la Société;
- l'Associé Unique décide que la liquidation de la Société est clôturée et que les documents sociaux de la Société seront conservés durant les cinq années suivant la clôture de la liquidation au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010012678/18.

(100005616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Dome 0909 S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 148.356.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 57254 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2010012871/12.

(100006129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Alov S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 632.125,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 103.414.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales daté du 22 décembre 2009 que Alov Managementbeteiligung GmbH & Co. KG a transféré 252 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à Alov Holding S.à r.l.

Il résulte de ce qui précède que les parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

Apax VW Nominees Limited	447
Alov Managementbeteiligung GmbH & Co. KG	974
Alov Holding S.à r.l.	23.864
Total	<u>25.285</u>

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010012773/20.

(100005733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Lostres Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 98.035.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social de la société le 10 décembre 2009 à 9.00 heures

Résolutions

1. L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société du 7, Val Ste-Croix, L-1371 Luxembourg, au 5, Bd Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet immédiat.

2. L'Assemblée décide d'entériner, avec effet immédiat, la démission de Mr Alexis Kamarowsky et de Mr Federigo Cannizzaro di Belmontino comme Administrateurs de la Société.

3. L'Assemblée décide de nommer, comme Administrateurs de la Société, avec effet immédiat, Colette Wohl, employée privée, avec adresse professionnelle au 5, Bd Royal, L-2449 Luxembourg et Mme Béatrice Niedercorn, directrice de société, avec adresse professionnelle au 5, Bd Royal, L-2449 Luxembourg. Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui aura lieu en 2010.

4. L'Assemblée décide d'entériner la démission de la Société Luxembourg International Consulting S.A. en abrégé Interconsult S.A. de sa fonction de Commissaire aux Comptes de la Société, avec effet immédiat.

5. L'Assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, à la fonction de Commissaire aux Comptes de la Société la Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie Sàrl, 63-65, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg, RCS B 60 219. Le mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui aura lieu en 2010.

Luxembourg, 8 janvier 2010.

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2010012715/26.

(100005726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Research Development and Osteopathy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 96.274.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, notaire en date du 6 octobre 2003, publié au Mémorial C numéro 1188 du 12 novembre 2003, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96 274.

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire décidant la clôture de liquidation reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 21 décembre 2009,

enregistré à Esch/Al. A.C., le 22 décembre 2009, relation: EAC/2009/15933,

- que l'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

- que l'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Esch-sur-Alzette, le 4 janvier 2010.

Pour extrait

BLANCHE MOUTRIER

Le notaire

Référence de publication: 2010012697/22.

(100005969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

ProLogis UK XL S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 78.063.

—
In the year two thousand and nine, on the twenty-sixth day of November.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ProLogis European Finance XVI S.à r.l., a limited liability company, organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered under the number RCS Luxembourg B 141.917,

duly represented by Mr Marc BECKER, private employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on 26 November 2009.

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party declares that it is the sole shareholder of ProLogis UK XL S.à r.l. a "société à responsabilité limitée" incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated by a notarial deed on 21 September 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 204 of 17 March 2001 (the "Company"). The Company's Articles of Incorporation have been amended by notarial deed on 23 September 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1214 on 26 November 2004.

II. The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Amendment of article 3 of the Company's Articles of Incorporation which will be read as follows:

" **Art. 3.** The purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including (i) the direct or indirect holding of participations in companies the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale,

management and/or lease of real estate properties and (ii) the granting of loans, guarantees or any other form of collateral in relation to the above activities.

The Company may provide financial support to ProLogis European Properties and to companies in which Prologis European Properties holds directly or indirectly a participation, in particular by granting loans, facilities, security interests and guarantees in any form and for any term whatsoever and granting them any advice and assistance in any form whatsoever.

The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment or development of its purpose remaining always however within the limits established by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended."

2. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the sole following resolution:

Sole resolution

The sole shareholder RESOLVES to amend article 3 of the Company's Articles of Incorporation which shall forthwith read as follows:

" **Art. 3.** The purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including (i) the direct or indirect holding of participations in companies the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties and (ii) the granting of loans, guarantees or any other form of collateral in relation to the above activities.

The Company may provide financial support to ProLogis European Properties and to companies in which Prologis European Properties holds directly or indirectly a participation, in particular by granting loans, facilities, security interests and guarantees in any form and for any term whatsoever and granting them any advice and assistance in any form whatsoever.

The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment or development of its purpose remaining always however within the limits established by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately EUR 1,000 (one thousand euro).

Declaration

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-six novembre.

Par-devant Nous, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

ProLogis European Finance XVI S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 141.917,

ici représentée par Monsieur Marc BECKER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 26 novembre 2009,

I. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumises aux fins d'enregistrement.

II. Le comparant déclare qu'il est l'associé unique de ProLogis UK XL S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), constituée suivant acte notarié du 21 septembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 204 du 17 mars 2001 (la "Société"). Les Statuts de la Société ont été modifiés par acte notarié du 23 septembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1214 du 26 novembre 2004.

III. Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Modification de l'article 3 des Statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3.** La Société a pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à ces biens immobiliers, comprenant (i) la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers et (ii) l'octroi de prêts, garanties ou toute autre forme de sûretés en relation avec les activités prémentionnées.

La Société peut fournir un soutien financier à ProLogis European Properties et aux sociétés dans lesquelles ProLogis European Properties détient une participation directe ou indirecte, en particulier, par l'octroi de prêts, ouverture de crédit, sûretés, ou garanties sous quelque forme ou durée que ce soit et leur fournir tout conseil et assistance de quelque nature que ce soit.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois toujours dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée."

2. Divers.

a requis le notaire soussigné de documenter la résolution unique suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de modifier l'article 3 des Statuts de la Société qui sera rédigé comme suit:

" **Art. 3.** La Société a pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à ces biens immobiliers, comprenant (i) la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers et (ii) l'octroi de prêts, garanties ou toute autre forme de sûretés en relation avec les activités prémentionnées.

La Société peut fournir un soutien financier à ProLogis European Properties et aux sociétés dans lesquelles ProLogis European Properties détient une participation directe ou indirecte, en particulier, par l'octroi de prêts, ouvertures de crédit, sûretés, ou garanties sous quelque forme ou durée que ce soit et leur fournir tout conseil et assistance de quelque nature que ce soit.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois toujours dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée."

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 1.000 (MILLE euros).

Déclaration

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Le present acte notarié a été rédigé au Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent document.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. BECKER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 novembre 2009. Relation: LAC/2009/50980. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010012430/129.

(100005913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

**Picus, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Inter Agri Europ s.à.r.l.).**

Siège social: L-5887 Hesperange, 304, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 77.032.

L'an deux mille neuf, le dix décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

Ont comparu:

1. Madame Nicole CUBIER, gérante, avec adresse professionnelle au 304, route de Thionville, L-5887 Hespérange,
 2. Monsieur Jacques FREY, employé privé, avec adresse professionnelle au 304, route de Thionville, L-5887 Hespérange,
- ici tous deux représentés par Madame Séverine HACKEL, maître en droit, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, suivant procurations sous seing privée données le 3 décembre 2009.

Les procurations prémentionnées resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée "INTER AGRI EUROP S.à r.l.", ayant son siège social au 304, route de Thionville, L-5887 Hespérange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 77 032, constituée suivant acte notarié en date du 21 juillet 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 898 du 19 décembre 2000, prennent la résolution suivante:

Résolution

Les associés décident de changer la dénomination sociale de la Société en "PICUS, S.à r.l.".

En conséquence, l'article 3 des statuts est modifié et aura la teneur suivante:

Art. 3. "La société prend la dénomination de "PICUS, S.à r.l."."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les parties comparantes ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. HACKEL, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 décembre 2009. Relation: EAC/2009/15329. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010012805/33.

(100005485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

European Retail Venture II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 134.318.

In the year two thousand and nine, on the first day of December,
before Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg,

there appeared:

Ms Rose-Marie Arcanger, lawyer, with professional address in Luxembourg,

acting in her capacity as special attorney-in-fact of the Board of Directors of European Retail Venture II S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 21, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 19 November 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 63 of 10 January 2008, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-134.318, and whose articles of incorporation have been amended for the last time following a deed of the undersigned notary, of 19 November 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2998 of 20 December 2008 (the "Company"),

by virtue of the authority granted to her by the resolutions adopted by the Board of Directors of the Company on 19 November 2009, a copy of which resolutions, signed ne varietur by the attorney-in-fact and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said appearing person, acting in his/her said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. The subscribed capital of the Company is set at one hundred and sixteen thousand four hundred and forty one euro (EUR 116,441.-) divided into one hundred and sixteen thousand four hundred and forty one (116,441) shares, each of a nominal value of one euro (EUR 1.-) and each fully paid in.

II. Pursuant to article 5 of the Company's articles of association, the authorised capital of the Company has been set at one hundred and twenty thousand euro (EUR 120,000.-) to be divided into one hundred and twenty thousand (120,000) shares, each with a nominal value of one euro (EUR 1.-) and pursuant to the same article 5, the Board of Directors of the Company has been authorised to increase the issued share capital of the Company, and to amend the articles of association of the Company to reflect such a capital increase.

III. The directors of the Company, by resolutions adopted at the meeting of the Board of Directors held on 19 November 2009, and in accordance with the authority granted to them pursuant to article 5 of the Company's articles of association, have decided an increase of the Company's issued share capital by an amount of three thousand five hundred and fifty nine euro (EUR 3,559.-) in order to raise the issued share capital to the amount of one hundred twenty thousand euro (EUR 120,000.-) by the issuance of three thousand five hundred and fifty nine (3,559) new shares with a par value of one euro (EUR 1.-) having the same rights and privileges as the existing shares.

IV. The directors of the Company, by resolutions adopted at the meeting of the Board of Directors held on 19 November 2009, have accepted, following the cancellation of the preferential subscription rights (if any) of the existing shareholder, the subscription of three thousand five hundred and fifty nine (3,559) new shares, together with a total share premium of thirty two thousand thirty one euro (EUR 32,031.-), by AXA Real Estate Investment Managers France S.A., a société anonyme incorporated in accordance with and governed by the laws of the Republic of France with registered office at 100, Coeur Défense, Esplanade du Général de Gaulle, 92932 Paris, La Défense Cédex.

V. All these new shares have been entirely subscribed by the aforesaid subscriber and fully paid up, together with the share premium, by a contribution in cash to the Company on 28 October 2009, so that the total amount of thirty five thousand five hundred and ninety euro (EUR 35,590.-) representing the aggregate amount of the above mentioned capital increase and comprising the payment of a share premium in an amount of thirty two thousand thirty one euro (EUR 32,031.-), has been on 28 October 2009 at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payments.

VI. As a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital with effect as of 28 October 2009, paragraph one of article 5 of the articles of association is therefore amended and shall read as follows:

" **Art. 5. Capital. Paragraph one.** The issued capital of the Company is set at one hundred twenty thousand euro (EUR 120,000.-) divided into one hundred twenty thousand (120,000) shares, each of a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up."

Expenses

The expenses, incumbent on the Company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his/her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le premier décembre,

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire, de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Maître Rose-Marie Arcanger, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

agissant en qualité de mandataire spécial du Conseil d'Administration de European Retail Venture II S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 21, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, constituée le 19 novembre 2007 suivant acte du notaire soussigné publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 63 du 10 janvier 2008, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-134.318 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 19 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2998 du 20 décembre 2008 (la "Société"),

en vertu du pouvoir qui lui a été donné par les résolutions adoptées par le Conseil d'Administration de la Société le 19 novembre 2009, une copie desdites résolutions, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I. La Société a un capital souscrit de cent seize mille quatre cent quarante et un euros (EUR 116.441,-) divisé en cent seize mille quatre cent quarante et une (116.441) actions, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, ces actions étant entièrement libérées.

II. En vertu de l'article 5 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à cent vingt mille euros (EUR 120.000,-) représenté par cent vingt mille (120.000) actions, ayant chacune une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) et qu'en vertu du même article 5, le Conseil d'Administration de la Société a été autorisé à procéder à des augmentations de capital et à modifier les statuts de la Société de manière à refléter les augmentations de capital ainsi réalisées.

III. Les administrateurs de la Société, par résolutions adoptées lors de la réunion du Conseil d'Administration en date du 19 novembre 2009 et en conformité avec les pouvoirs leur conférés en vertu de l'article 5 des statuts de la Société, ont décidé une augmentation du capital social souscrit à concurrence de trois mille cinq cent cinquante-neuf euros (EUR 3.559,-) en vue de porter le capital social souscrit à cent vingt mille euros (EUR 120.000,-) par la création et l'émission de trois mille cinq cent cinquante-neuf (3.559) nouvelles actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

IV. Les administrateurs de la Société, par résolutions adoptées lors de la réunion du Conseil d'Administration en date du 19 novembre 2009, ont accepté, suite à l'annulation des droits de souscription préférentiels (le cas échéant) des actionnaires existants, la souscription des trois mille cinq cent cinquante-neuf (3.559) nouvelles actions, avec une prime d'émission totale de trente-deux mille trente et un euros (EUR 32.031,-) par AXA Real Estate Investment Managers France S.A., une société anonyme constituée selon et régie par les lois de la République Française, ayant son siège social au 100, Cœur Défense Esplanade du Général de Gaulle, 92932 Paris, La Défense Cedex.

V. Toutes les nouvelles actions ont été entièrement souscrites par le souscripteur susnommé et libérées intégralement, ensemble avec une prime d'émission, par un apport en numéraire à la Société le 28 octobre 2009, de sorte que la somme de trente-cinq mille cinq cent quatre-vingt-dix euros (EUR 35.590,-) représentant le montant total de la susdite augmentation du capital social et incluant le paiement d'une prime d'émission pour un montant de trente-deux mille trente-et-un euros (EUR 32.031,-) se trouvait le 28 octobre 2009 à la libre disposition de la Société, tel que démontré au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de libération.

VI. Suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit avec effet au 28 octobre 2009, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital. Premier alinéa.** Le capital émis de la Société est fixé à cent vingt mille euros (EUR 120.000,-) représenté par cent vingt mille (120.000) actions, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune et étant entièrement libérées."

Frais

Les frais incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. À la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R.-M. Arcanger, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 décembre 2009. Relation: LAC/2009/51610. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010012431/125.

(100005915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Skype Technologies, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 96.677.

In the year two thousand and nine, on the tenth day of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg undersigned,

is held an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Shareholders") of Skype Technologies, a société anonyme incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 22/24, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 96.677, incorporated by a deed drawn up on 3 November 2003 by Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, which was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 1232, page 59117, dated 21 November 2003 (the "Company") and whose the articles of association (the "Articles") were last amended by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, dated 1st October 2007 published in the Mémorial number 2917, page 139970, dated 14 December 2007.

The Meeting is presided by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg (the "Chairman").

The Chairman appoints as secretary Solange Wolter, with professional address in Luxembourg (the "Secretary").

The meeting elects as scrutineer Arlette Siebenaler, with professional address in Luxembourg (the "Scrutineer").

The Chairman requests the notary to act that:

I. The Shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on the attendance list, signed by the Chairman, the Secretary, the Scrutineer and the undersigned notary. This list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that the six hundred seventy-five thousand three hundred ninety-five (675,395) shares of the Company are represented.

III. All the Shareholders of the Company are represented at this extraordinary general meeting and declare that they had been duly informed of the items of the agenda set out below and that they unanimously waive any formal notice in accordance with article 13 of the Articles.

IV. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Decision to change the object clause of the Company and subsequently to amend and restate article 3 of the Articles so as to reflect the taken decision and which shall read as follows:

" **3.1.** The objects of the Company are to conduct the following activities:

a) To hold participatory interests in any enterprise in whatever form whatsoever, in Luxembourg or foreign companies, and to manage, control and develop such interests. The Company may in particular borrow funds from and grant any assistance, loan, advance or guarantee to enterprises in which it has an interest or which hold an interest in the Company;

b) To acquire negotiable or nonnegotiable securities of any kind (including those issued by any government or other international, national or municipal authority), patents, copyright and any other form of intellectual property and any rights ancillary thereto, whether by contribution, subscription, option, purchase or otherwise and to exploit the same by sale, transfer, exchange, license or otherwise;

c) The Company may borrow or raise money with or without guarantee and in any currency by the issue of notes, bonds, debentures or otherwise;

d) To provide or procure the provision of services of any kind necessary for or useful in the realization of the objects referred to above or closely associated therewith;

e) The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise (including but not limited to any pledge or other form of security) to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company, or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies"), or any other entity;

It being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.2. Any activity carried on by the Company may be carried on directly or indirectly in Luxembourg or elsewhere through the medium of its head office or of branches in Luxembourg or elsewhere, which may be open to the public.

3.3. The Company shall have all such powers as are necessary for the accomplishment or development of its objects and it may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill its corporate object or which can facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above."

2. Miscellaneous.

After examining the agenda, the following resolution was taken unanimously:

Sole resolution

The meeting resolves to change the object clause of the Company and subsequently to amend and restate article 3 of the Articles so as to reflect the taken decision and which shall read as follows:

" **3.1.** The objects of the Company are to conduct the following activities:

a) To hold participatory interests in any enterprise in whatever form whatsoever, in Luxembourg or foreign companies, and to manage, control and develop such interests. The Company may in particular borrow funds from and grant any assistance, loan, advance or guarantee to enterprises in which it has an interest or which hold an interest in the Company;

b) To acquire negotiable or nonnegotiable securities of any kind (including those issued by any government or other international, national or municipal authority), patents, copyright and any other form of intellectual property and any rights ancillary thereto, whether by contribution, subscription, option, purchase or otherwise and to exploit the same by sale, transfer, exchange, license or otherwise;

c) The Company may borrow or raise money with or without guarantee and in any currency by the issue of notes, bonds, debentures or otherwise;

d) To provide or procure the provision of services of any kind necessary for or useful in the realization of the objects referred to above or closely associated therewith;

e) The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise (including but not limited to any pledge or other form of security) to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company, or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies"), or any other entity;

It being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.2. Any activity carried on by the Company may be carried on directly or indirectly in Luxembourg or elsewhere through the medium of its head office or of branches in Luxembourg or elsewhere, which may be open to the public.

3.3. The Company shall have all such powers as are necessary for the accomplishment or development of its objects and it may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill its corporate object or which can facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above."

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form, whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 1,200.- (one thousand two hundred euro).

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof, the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the appearing persons, known to the notary by their names, first names, civil status and residences, said proxyholders of the appearing persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (les "Actionnaires") de Skype Technologies, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 22/24, Boulevard royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.677, en vertu d'un acte reçu le 3 novembre 2003 par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le "Mémorial") sous le numéro 1232, page 59117, en date du 21 novembre 2003 (la "Société") et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} octobre 2009 publié au Mémorial sous le numéro 2917, page 139970, en date du 14 décembre 2007.

L'assemblée est présidée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg (le "Président").

Le Président nomme pour secrétaire Solange Wolter, demeurant professionnellement à Luxembourg (le "Secrétaire").

L'assemblée élit comme scrutateur Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à Luxembourg (le "Scrutateur").

Le Président demande au notaire de prendre acte de:

I. Les Actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le Secrétaire, le Scrutateur et le notaire soussigné. Cette liste ainsi que les procurations seront annexées à ce document pour être enregistrées avec lui auprès des autorités compétentes.

II. Il ressort de la liste de présence que les six cent soixante-quinze mille trois cent quatre-vingt-quinze (675.395) actions de la Société sont représentées à la présente assemblée.

III. Tous les Actionnaires de la Société sont représentés à cette assemblée générale extraordinaire et déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée et avoir unanimement renoncé à toutes formalités de convocation en conformité avec l'article 13 des Statuts.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda

1. Décider de changer l'objet de la Société et de modifier et reformuler en conséquence l'article 3 des Statuts afin de refléter la présente décision, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

" **3.1.** La Société a pour objet l'exercice des activités suivantes:

a) Détenir des participations dans toutes sortes d'entreprises, au Grand-Duché de Luxembourg ou dans des sociétés étrangères, sous quelque forme que ce soit, et administrer, contrôler et développer ces participations. La Société peut notamment emprunter et accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie à toute entreprise dans laquelle elle a un intérêt ou qui a un intérêt dans la Société;

b) Acquérir toutes sortes de titres négociables ou non négociables (y inclus ceux émis par tout gouvernement ou autre autorité internationale, nationale ou communale), ainsi que des brevets, des droits d'auteurs et toute autre forme de propriété intellectuelle et droits y attachés que ce soit par voie d'apport, souscription, option, achat ou autre et les exploiter soit par vente, transfert, échange, licence ou autrement;

c) La Société peut emprunter ou mobiliser des fonds avec ou sans garantie et dans toute devise par l'émission de billets, bons, obligations ou autres;

d) Offrir toutes sortes de services nécessaires ou utiles à la réalisation des objets ci-avant décrits ou liés à ces objets;

e) La Société pourra également apporter toute assistance, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement (y compris mais non limité à tous gages ou autres formes de sûretés) à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toute société qui seraient associé, direct ou indirect, de la Société, ou à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les "Sociétés Apparentées"), ou encore à toute autre entité;

Etant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.2. Toute activité exercée par la Société peut l'être directement ou indirectement à Luxembourg ou ailleurs par l'intermédiaire de son siège social ou des succursales établies à Luxembourg ou ailleurs, qui peuvent être ouvertes au public.

3.3. La Société a tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social et elle peut effectuer toutes transactions légales, commerciales, techniques et financières et, généralement, toutes les transactions qui sont nécessaires ou utiles pour accomplir son objet social ou qui peuvent faciliter l'accomplissement de son objet social dans tous les domaines décrits ci-dessus."

2. Divers.

Après avoir examiné l'agenda, la résolution suivante a été adoptée à l'unanimité:

Résolution unique

L'Assemblée décide de changer l'objet de la Société et de modifier et reformuler en conséquence l'article 3 des Statuts afin de refléter la présente décision, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

" **3.1.** La Société a pour objet l'exercice des activités suivantes:

a) Détenir des participations dans toutes sortes d'entreprises, au Grand-Duché de Luxembourg ou dans des sociétés étrangères, sous quelque forme que ce soit, et administrer, contrôler et développer ces participations. La Société peut notamment emprunter et accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie à toute entreprise dans laquelle elle a un intérêt ou qui a un intérêt dans la Société;

b) Acquérir toutes sortes de titres négociables ou non négociables (y inclus ceux émis par tout gouvernement ou autre autorité internationale, nationale ou communale), ainsi que des brevets, des droits d'auteurs et toute autre forme de propriété intellectuelle et droits y attachés que ce soit par voie d'apport, souscription, option, achat ou autre et les exploiter soit par vente, transfert, échange, licence ou autrement;

c) La Société peut emprunter ou mobiliser des fonds avec ou sans garantie et dans toute devise par l'émission de billets, bons, obligations ou autres;

d) Offrir toutes sortes de services nécessaires ou utiles à la réalisation des objets ci-avant décrits ou liés à ces objets;

e) La Société pourra également apporter toute assistance, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement (y compris mais non limité à tous gages ou autres formes de sûretés) à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toute société qui seraient associé, direct ou

indirect, de la Société, ou à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les "Sociétés Apparentées"), ou encore à toute autre entité;

Etant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.2. Toute activité exercée par la Société peut l'être directement ou indirectement à Luxembourg ou ailleurs par l'intermédiaire de son siège social ou des succursales établies à Luxembourg ou ailleurs, qui peuvent être ouvertes au public.

3.3. La Société a tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social et elle peut effectuer toutes transactions légales, commerciales, techniques et financières et, généralement, toutes les transactions qui sont nécessaires ou utiles pour accomplir son objet social ou qui peuvent faciliter l'accomplissement de son objet social dans tous les domaines décrits ci-dessus."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société au titre du présent acte, est évalué à environ EUR 1.200.- (mille deux cents euros).

Plus aucune résolution n'étant à l'ordre du jour et personne ne s'étant manifesté pour prendre la parole, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, dont le notaire connaît les nom de famille, prénoms, états civils et domiciles, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET, S. WOLTER, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 décembre 2009. Relation: LAC/2009/55222. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2009.

H. HELLINCKX.

Référence de publication: 2010012445/199.

(100005599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

ProLogis UK XV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 70.894.

In the year two thousand and nine, on the twenty-sixth day of November.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ProLogis European Finance XVI S.à r.l., a limited liability company, organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered under the number RCS Luxembourg B 141.917,

duly represented by Mr Marc BECKER, private employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on 26 November 2009.

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party declares that it is the sole shareholder of ProLogis UK XV S.à r.l. a "société à responsabilité limitée" incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated by a notarial deed on 6 July 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 760 of 13 October 1999 (the "Company"). The Company's Articles of Incorporation have been amended by notarial deed on 19 December 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 616 on 9 August 2001.

II. The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Amendment of article 3 of the Company's Articles of Incorporation which will be read as follows:

" **Art. 3.** The purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including (i) the direct or indirect holding of participations in companies the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties and (ii) the granting of loans, guarantees or any other form of collateral in relation to the above activities.

The Company may provide financial support to ProLogis European Properties and to companies in which Prologis European Properties holds directly or indirectly a participation, in particular by granting loans, facilities, security interests and guarantees in any form and for any term whatsoever and granting them any advice and assistance in any form whatsoever.

The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment or development of its purpose remaining always however within the limits established by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended."

2. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the sole following resolution:

Sole resolution

The sole shareholder RESOLVES to amend article 3 of the Company's Articles of Incorporation which shall forthwith read as follows:

" **Art. 3.** The purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including (i) the direct or indirect holding of participations in companies the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties and (ii) the granting of loans, guarantees or any other form of collateral in relation to the above activities.

The Company may provide financial support to ProLogis European Properties and to companies in which Prologis European Properties holds directly or indirectly a participation, in particular by granting loans, facilities, security interests and guarantees in any form and for any term whatsoever and granting them any advice and assistance in any form whatsoever.

The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment or development of its purpose remaining always however within the limits established by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately EUR 1,000 (one thousand euro).

Declaration

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-six novembre.

Par-devant Nous, Maître Gérard LÉCUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

ProLogis European Finance XVI S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 141.917,

ici représentée par Monsieur Marc BECKER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 26 novembre 2009,

I. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumises aux fins d'enregistrement.

II. Le comparant déclare qu'il est l'associé unique de ProLogis UK XV S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), constituée suivant acte notarié du 6 juillet 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 760 du 13 octobre 1999 (la "Société"). Les Statuts de la Société ont été

modifiés par acte notarié du 19 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 616 du 9 août 2001.

III. Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Modification de l'article 3 des Statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3.** La Société a pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à ces biens immobiliers, comprenant (i) la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers et (ii) l'octroi de prêts, garanties ou toute autre forme de sûretés en relation avec les activités prémentionnées.

La Société peut fournir un soutien financier à ProLogis European Properties et aux sociétés dans lesquelles ProLogis European Properties détient une participation directe ou indirecte, en particulier, par l'octroi de prêts, ouverture de crédit, sûretés, ou garanties sous quelque forme ou durée que ce soit et leur fournir tout conseil et assistance de quelque nature que ce soit.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois toujours dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée."

2. Divers.

a requis le notaire soussigné de documenter la résolution unique suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de modifier l'article 3 des Statuts de la Société qui sera rédigé comme suit:

" **Art. 3.** La Société a pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à ces biens immobiliers, comprenant (i) la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers et (ii) l'octroi de prêts, garanties ou toute autre forme de sûretés en relation avec les activités prémentionnées.

La Société peut fournir un soutien financier à ProLogis European Properties et aux sociétés dans lesquelles ProLogis European Properties détient une participation directe ou indirecte, en particulier, par l'octroi de prêts, ouvertures de crédit, sûretés, ou garanties sous quelque forme ou durée que ce soit et leur fournir tout conseil et assistance de quelque nature que ce soit.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois toujours dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée."

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 1.000 (MILLE euros).

Déclaration

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Le présent acte notarié a été rédigé au Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent document.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. BECKER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 novembre 2009. Relation: LAC/2009/50981. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010012433/129.

(100006056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Soparind S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 68.523.

L'an deux mil neuf, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOPARIND S.A., établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite sous le numéro B 68.523 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 10 février 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Série C, no 854 du 22 novembre 2000. Les statuts ont été modifiés par acte sous-seing privé en date du 7 octobre 2005, publiés au Mémorial, Série C no 393 du 22 février 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Sandra BORTOLUS, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont. Madame le Président nomme secrétaire Monsieur Pierre Schmit, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Madame le Président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les 9.200 (neuf mille deux cents) actions d'une valeur nominale de EUR 3,40 (trois euros et quarante cents) chacune constituant l'intégralité du capital social de EUR 31.280,00 (trente et un mille deux cent quatre-vingt euros) sont dûment représentées à la présente Assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'Assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures de l'actionnaire représenté et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement. Restera pareillement annexée à la présente la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée "ne varietur" par les comparants.

I. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Résolution de dissoudre la société avant son terme et de la mettre en liquidation
2. Nomination d'un liquidateur, définition de ses pouvoirs qui seront ceux qui sont prévus aux articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
3. Divers.

Ensuite l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de dissoudre la société avant son terme et de la mettre en liquidation, conformément à l'article 141 et suivants de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions de liquidateur Madame Gabriele SCHNEIDER, née le 31 octobre 1966 à Birkenfeld/Nahe (Allemagne), directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Troisième résolution:

L'assemblée décide de conférer aux liquidateurs tous pouvoirs prévus par la loi luxembourgeoise et les instruit de liquider la société en conformité avec ladite loi, ainsi que de fixer les émoluments et rémunérations des liquidateurs à la fin de la liquidation.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé la présente minute avec le notaire.

Signé: S. Bortolus, P. Schmit, G. Schneider et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 janvier 2010. LAC/2010/108. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur ff. (signé): Raoul Jungers.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Référence de publication: 2010012106/56.

(10004893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Kanelle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 115.620.

In the year two thousand and nine, on the eighteenth day of December.

Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

SGG S.A., with its registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, with its registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 65906, here represented by Mrs Valérie Strappa, private employee, residing professionally at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given on December 14, 2009.

Which proxy shall be signed „ne varietur" by the mandatory of the above named party and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

SGG S.A., prenamed, represented as stated here above, declares to be the sole associate of KANELLE S. à r.l.", a société à responsabilité limitée having its registered office at 412F, route d'Esch, L - 1030 Luxembourg, constituted by a deed of the undersigned notary on March 20, 2006, published in the Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 1233 of June 27, 2006 and registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 115620.

Then the sole partner requests the notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to dissolve in anticipation and to put the Company into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The sole partner decides to appoint Merlis S. a r.l., with its registered office at 412F route d'Esch, L-1030 Luxembourg, RCS Luxembourg B number 111320 as liquidator of the Company.

Third resolution

The sole partner decides to give to the liquidator the following power:

The prenamed liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, and in particular all the powers provided for by article 144 and following of the law of August 10, 1915 relating to commercial companies, as amended, without having to ask for authorization of the partners in the cases provided for by law;

- the liquidator may, under his own responsibility, for special and determined transactions, delegate to one or several agents such powers he determines and for the period he fixes.

There shall be no obligation for the liquidator to draw up an inventory;

The liquidator's signature binds validly and without limitation the company which is in the process of being liquidated.

The liquidator may pay advances on the liquidation surplus after having paid the debts or made the necessary provisions for the payment of the debts.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Senningerberg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by his name, first names, civil status and residence, the appearing person, signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le dix-huitième jour de décembre.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

SGG S.A., avec siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65906, ici représentée par Madame Valérie Strappa, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 14 décembre 2009, laquelle procuration, signée „ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

SGG S.A , préqualifiée, représentée comme dit ci-avant, déclare être le seul associé de la société à responsabilité limitée KANELLE S.à r.l. avec siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 115620 constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 mars 2006, publié au Mémorial C numéro 1233 du 27 juin 2006 et a prié le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de dissoudre anticipativement et de mettre en liquidation la Société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de nommer Merlis S. à r.l. avec siège social au 412F route d'Esch, L-1030 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 111320 comme liquidateur de la Société.

Troisième résolution

L'associé unique décide d'attribuer au liquidateur les pouvoirs suivants:

Le liquidateur prénommé aura les pouvoirs les plus étendus pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans devoir recourir à l'autorisation de l'associé unique dans les cas où elle est prévue par la loi.

Il est dispensé de dresser inventaire;

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires tel pouvoir qu'il déterminera pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: Valérie Strappa, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 21 décembre 2009. LAC/2009/55611. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 janvier 2010.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2010012792/85.

(100006222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

M P G S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1716 Luxembourg, 17, rue Joseph Hansen.

R.C.S. Luxembourg B 50.019.

L'an deux mil neuf, le trente décembre.

Par devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

- 1.- Monsieur Georges SCHMIT, directeur, demeurant à L-1716 Luxembourg, 17, rue Joseph Hansen;
- 2.- Madame Marie-Paule FLAMMANG, commerçante, épouse de Monsieur Georges SCHMIT, demeurant à L-1716 Luxembourg, 17, rue Joseph Hansen.

Ces comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée "M P G, S.à r.l.", avec siège social à L-8131 Bridel, 18, rue des Genêts, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 janvier 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 208 du 11 mai 1995, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 juin 2007, publié au Mémorial C, numéro 1681 du 9 août 2007, ci-après la "Société",

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 50.019.

Le capital social est fixé à vingt mille euros (EUR 20.000.-) représenté par cinq cents (500) parts sociales de quarante euros (EUR 40.-) chacune, entièrement souscrites et libérées et qui appartiennent aux associés comme suit:

1.- Monsieur Georges SCHMIT, préqualifié, quatre cents parts sociales	400
2.- Madame Marie-Paule FLAMMANG, préqualifiée, cent parts sociales	100
Total: cinq cents parts sociales	500

III.- Ensuite, les associés représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et à l'unanimité des voix ils prennent la résolution suivante:

Résolution unique

Les associés décident de transférer le siège social de la société de L-8131 Bridel, 18, rue des Genêts à L-1716 Luxembourg, 17, rue Joseph Hansen et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts comme suit:

"Le siège social de la société est établi à Luxembourg."

IV.- Les frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimés sans nul préjudice à la somme de six cents euros (EUR 600,-) sont à charge de la Société qui s'y oblige, les associés en étant solidairement tenus envers le notaire.

V.- Les comparants élisent domicile au siège de la Société.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le Notaire.

Signé: Georges SCHMIT, Marie-Paule FLAMMANG, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 décembre 2009. Relation: LAC/2009/58044. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg-Bonnevoie, le 11 janvier 2010.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2010012434/44.

(100005974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Liberté Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 57.633.

L'an deux mil neuf, le dix-septième jour de décembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg),

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LIBERTE FINANCIERE S.A.", ayant son siège social à L - 1724 Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri, RCS Luxembourg B numéro 57633, a été constituée, suivant acte reçu par le notaire Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg en date du 19 décembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 178 du 10 avril 1997 et modifié pour la dernière fois en date du 20 décembre 2002, suivant acte reçu par le notaire Jacques Delvaux, précité, publié au Mémorial C numéro 185 du 20 février 2003 (la "Société").

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sandrine MELNYK, employée privée, demeurant professionnellement à L - 1724 Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri.

Le président désigne comme secrétaire Madame

Sara PERNET, employée privée, demeurant professionnellement à L - 1724 Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Giorgio BIANCHI, employé privé, demeurant professionnellement à L - 1724 Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Resteront, le cas échéant, annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Mise en liquidation de la société;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Divers.

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur de la Société, ACTE CO. LIMITED, ayant son siège social à Road Town, Tortola, P.O. Box 3175, Iles Vierges Britanniques, certificat d'incorporation numéro 318227.

Le liquidateur prénommé aura les pouvoirs les plus étendus pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale des actionnaires dans les cas où elle est prévue.

Il est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société. Il peut sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tous ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Le liquidateur pourra payer des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.

Le liquidateur a le pouvoir d'engager seul la Société, sans restrictions.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sandrine Melnyk, Sara Pernet, Giorgio Bianchi, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 21 décembre 2009. LAC / 2009 / 55591. Reçu 12.-.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 janvier 2010.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2010012465/64.

(100006219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

ProLogis UK CCLXIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 133.326.

In the year two thousand and nine, on the twenty-sixth day of November.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ProLogis European Finance XVI S.à r.l., a limited liability company, organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered under the number RCS Luxembourg B 141.917,

Duly represented by Mr Marc BECKER, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 26 November 2009.

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party declares that it is the sole shareholder of ProLogis UK CCLXIV S.à r.l. a "société à responsabilité limitée" incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated by a notarial deed on 8 October 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2812 of 5 December 2007 (the "Company").

The Company's Articles of Incorporation have been amended by a notarial deed on 11 November 2009, in process to be published.

II. The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Amendment of article 3 of the Company's Articles of Incorporation which will be read as follows:

" **Art. 3.** The purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including (i) the direct or indirect holding of participations in companies the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties and (ii) the granting of loans, guarantees or any other form of collateral in relation to the above activities.

The Company may provide financial support to ProLogis European Properties and to companies in which Prologis European Properties holds directly or indirectly a participation, in particular by granting loans, facilities, security interests and guarantees in any form and for any term whatsoever and granting them any advice and assistance in any form whatsoever.

The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment or development of its purpose remaining always however within the limits established by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended."

2. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the sole following resolution:

Sole resolution

The sole shareholder RESOLVES to amend article 3 of the Company's Articles of Incorporation which shall forthwith read as follows:

" **Art. 3.** The purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including (i) the direct or indirect holding of participations in companies the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties and (ii) the granting of loans, guarantees or any other form of collateral in relation to the above activities.

The Company may provide financial support to ProLogis European Properties and to companies in which Prologis European Properties holds directly or indirectly a participation, in particular by granting loans, facilities, security interests and guarantees in any form and for any term whatsoever and granting them any advice and assistance in any form whatsoever.

The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment or development of its purpose remaining always however within the limits established by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately EUR 1,000 (one thousand euro).

Declaration

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-six novembre.

Par-devant Nous, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

ProLogis European Finance XVI S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 141.917,

ici représentée par Monsieur Marc BECKER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 26 novembre 2009,

I. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumises aux fins d'enregistrement.

II. Le comparant déclare qu'il est l'associé unique de ProLogis UK CCLXIV S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), constituée suivant acte notarié du 8 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2812 du 5 décembre 2007 (la "Société"). Les Statuts de la Société ont été modifiés par acte notarié du 11 novembre 2009, en cours de publication.

III. Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Modification de l'article 3 des Statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3.** La Société a pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à ces biens immobiliers, comprenant (i) la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers et (ii) l'octroi de prêts, garanties ou toute autre forme de sûretés en relation avec les activités prémentionnées.

La Société peut fournir un soutien financier à ProLogis European Properties et aux sociétés dans lesquelles ProLogis European Properties détient une participation directe ou indirecte, en particulier, par l'octroi de prêts, ouverture de crédit, sûretés, ou garanties sous quelque forme ou durée que ce soit et leur fournir tout conseil et assistance de quelque nature que ce soit.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois toujours dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée."

2. Divers.

a requis le notaire soussigné de documenter la résolution unique suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de modifier l'article 3 des Statuts de la Société qui sera rédigé comme suit:

" **Art. 3.** La Société a pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à ces biens immobiliers, comprenant (i) la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers et (ii) l'octroi de prêts, garanties ou toute autre forme de sûretés en relation avec les activités prémentionnées.

La Société peut fournir un soutien financier à ProLogis European Properties et aux sociétés dans lesquelles ProLogis European Properties détient une participation directe ou indirecte, en particulier, par l'octroi de prêts, ouvertures de crédit, sûretés, ou garanties sous quelque forme ou durée que ce soit et leur fournir tout conseil et assistance de quelque nature que ce soit.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois toujours dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée."

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 1.000 (MILLE euros).

Déclaration

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Le présent acte notarié a été rédigé au Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent document.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. BECKER, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 novembre 2009. Relation: LAC/2009/50975. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010012435/128.

(100006050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Management Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 26, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 150.556.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-deux décembre.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

TWENTYTHREEFIVE S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège à L-1840 Luxembourg, 2A, Boulevard Joseph II, (RCS Luxembourg N°B.146.479) constituée en date du 15 mai 2009 par le notaire instrumentant, ici valablement représentée par son administrateur de type A:

Monsieur Victor David CUNHA DOS SANTOS, comptable, né à Coimbra, (Portugal), le 1^{er} juillet 1978, demeurant à L-8552 Oberpallen, 38, Arelerstrooss.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de "Management Group S.A."

Art. 2. Le siège social est établi dans la Commune de Bertrange.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La Société peut acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets, droits de brevets, marques, marques déposées, licences et autres droits de la propriété intellectuelle.

L'objet de la Société est la prise de participations dans toutes sociétés ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, à la participation à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, à l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et droits et les aliéner par vente, cession, échange ou autrement.

La Société pourra octroyer aux entreprises dans lesquelles elle participe directement ou indirectement, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société peut accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

En général, la Société peut effectuer toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, lesquelles se rapportent directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou qui peuvent en favoriser l'accomplissement.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,-EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du conseil d'administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéoconférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée par la signature collective des deux administrateurs de la société, ou par la seule signature de toutes personnes auxquelles pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Art. 9. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 10. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 11. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et finit le 31 décembre de la même année.

Art. 12. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 3^{ème} jeudi du mois de mai à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 15. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31.12.2010

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2011.

Souscription et Libération

La comparante TWENTYTHREEFIVE S.A précitée a souscrit toutes les actions créées et les a été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant l'associée unique préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se reconnaît dûment convoquée, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Frédéric J.H.P. TONUS, comptable, né à Rocourt, (Belgique), le 21 novembre 1973, demeurant à L-8281 Kehlen, 7A, Juddegaass,

b) Monsieur Victor David CUNHA DOS SANTOS, comptable, né à Coimbra, (Portugal), le 1^{er} juillet 1978, demeurant à L-8552 Oberpallen, 38, Arelerstrooss,

Monsieur Patrick Alexandre CUNHA DOS SANTOS, étudiant, née à Luxembourg, le 25 janvier 1989, demeurant professionnellement à L-8440 Steinfort, 28, route d'Arlon,

4.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée "TONUS ET CUNHA ASSOCIES S.à.r.l.", avec siège social à L-8552 Oberpallen, 38, Arelerstrooss, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 139.158).

5.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

6.- Le siège social est établi à L-8069 Bertrange, 26, Rue de l'Industrie.

7.- Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux représentants des la comparante, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. D. CUNHA DOS SANTOS, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2009. Relation: LAC/2009/56291. Reçu € 75.- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010012501/142.

(100005738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Zibeline Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 85.350.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2010013020/10.

(100005803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Kymris S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 95.667.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 janvier 2010. Signature.

Référence de publication: 2010013021/10.

(100005798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Ikogest, Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen.
R.C.S. Luxembourg B 31.721.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signatures

Référence de publication: 2010013022/11.

(100005793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Clariden Leu (Lux) Sicav II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 108.747.

Le bilan consolidé au 30 septembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CLARIDEN LEU (LUX) SICAV II
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010013023/12.

(100005882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

KBC Institutional Cash, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 39.266.

Le bilan consolidé au 31 mars 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KBC INSTITUTIONAL CASH
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010013024/12.

(100005859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

LuxCo Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 72.683.

Les comptes annuels au 30 novembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010013619/9.

(100006326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Locatem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 86.758.

L'an deux mil neuf, le onze décembre.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LOCATEM S.A.", ayant son siège social à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 86.758, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 28 mars 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C en date du 28 juin 2002, numéro 986 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 11 février 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 737 du 26 mars 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Stéphanie SALIN, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Olivier BOLAND demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Karl LOUARN, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de CINQ CENT MILLE EUROS (500.000,- EUR) pour le porter à UN MILLION TROIS CENT QUATRE VINGT SEIZE MILLE EUROS (1.396.000,- EUR) par la création et l'émission de cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR).

2. Souscription et libération des actions nouvelles par l'actionnaire majoritaire, l'autre actionnaire renonçant à son droit préférentiel de souscription.

3. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de CINQ CENT MILLE EUROS (500.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de HUIT CENT QUATRE VINGT SEIZE MILLE EUROS (896.000,- EUR) représenté par HUIT MILLE NEUF CENT SOIXANTE (8.960) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune, à UN MILLION TROIS CENT QUATRE VINGT SEIZE MILLE EUROS (1.396.000,- EUR) par la création et l'émission de cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR), ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription - Libération

L'actionnaire minoritaire ayant renoncé à son droit préférentiel de souscription, est alors intervenue aux présentes: PARFININDUS S.à r.l., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social à 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg,

ici représentée par Mademoiselle Stéphanie SALIN, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé,

laquelle société déclare souscrire les cinq mille (5.000) actions nouvelles et les libérer intégralement moyennant versement en espèces de sorte que le montant de CINQ CENT MILLE EUROS (500.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Ladite procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts comme suit:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à UN MILLION TROIS CENT QUATRE VINGT SEIZE MILLE EUROS (1.396.000,- EUR) représenté par treize mille neuf cent soixante (13.960) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR)."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, à environ EUR 2.000,- (deux mille euros).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. SALIN, O. BOLAND, K. LOUARN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 décembre 2009. Relation: LAC/2009/55247. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010012450/79.

(100005662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Delta Lloyd REF Holding Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 118.361.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010013011/10.

(100005822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

BSC Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 83.836.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010013012/10.

(100005820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Klaver Trend S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 108.802.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010013621/9.

(100006468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.
